



ROLEX MONTE-CARLO MASTERS



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FORFAITS PRIVILEGES

1 – L'acquisition d'un *Forfait Privilèges* emporte adhésion aux dispositions ci-dessous. Aucune condition particulière externe ne peut prévaloir sur les CGV du Rolex Monte-Carlo Masters. Toute condition contraire, notamment d'achat, sera inopposable.

2 – L'intégralité du montant de la réservation devra être versé à la commande. Au-delà du délai de 1 mois sans règlement (date de réception du bon), la commande est annulée et les places réservées en tribunes sont reproposées à la vente.

3 – Les billets attribués avec les *Forfaits Privilèges* ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés, sauf en cas de pluie. (Cf. n° 20). Ces billets ne peuvent être revendus sur le site de revente officiel puisqu'il ne s'agit pas de e-tickets.

4 – L'entrée au tournoi est gratuite pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'au moins une personne responsable (sur présentation d'une pièce d'identité). Aucune place ne leur étant attribuée, ces derniers devront obligatoirement s'asseoir sur les genoux de leurs accompagnateurs. Un repas enfant peut être envisagé si demandé lors de la commande.

5 – Les personnes handicapées désirant réserver un *Forfait Privilèges* doivent s'adresser au service commercial de la S.M.E.T.T. avant le début du tournoi afin de bénéficier d'un accès adapté et de conditions spécifiques (sous réserve de disponibilités).

6 – Les achats de *Forfaits Privilèges* par l'intermédiaire de sites internet non officiels, se font aux risques et périls de l'acheteur.

7 – Le billet attribué dans le cadre du *Forfait Privilèges* n'est valable que pour la date et le court qui y sont indiqués. Il doit être conservé par son titulaire.

8 – En cas de perte ou de vol, toute demande de duplicata sera étudiée par la direction du tournoi, qui décidera d'émettre ou non un duplicata. Ce dernier pourra être payant. (Exclusivement réservé aux titres originaux émis par la S.M.E.T.T., au bénéfice du titulaire de la commande)

9 – Les programmes des matches sont fournis à titre indicatif. L'annulation, le report, l'interruption ou les modifications qui pourraient être décidés par l'organisation du tournoi ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement du billet, sauf en cas de pluie. (Cf. n° 20).

10 – L'organisation du tournoi est libérée de toute obligation aux termes des présentes conditions en cas de survenance d'évènements constitutifs de force majeure et notamment en cas de grève.

11 – Toute personne peut être amenée à subir un contrôle de sécurité à l'entrée du site et se voir imposer la présentation d'objets dont elle est porteuse. L'accès pourra être refusé à toute personne n'acceptant pas de se soumettre à ce contrôle de sécurité sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

12 – Il est rappelé qu'il est rigoureusement interdit d'introduire ou de tenter d'introduire dans le site des fusées, fumigènes ou autres artifices sous peine de poursuites (loi du 06/12/1993). Il en est de même pour tout objet susceptible de constituer une arme, servir de projectile ou présenter un danger pour les personnes (ex : substances explosives, inflammables ou volatiles, couteau, cutter, ciseaux, rasoir, contenants métalliques ou en verre, ...etc.). Merci de consulter sur le site officiel du tournoi la liste des objets interdits avant de faire votre déplacement (rubrique Infos pratiques/Bon à savoir).

13 - La distribution d'articles publicitaires auprès des participants, invités ou employés du Client tels que : T-shirts, chapeaux, casquettes, parapluies, ombrelles etc... (ou tout autre objet exposé à la vue du grand public et des téléspectateurs du tournoi) portant un logo et/ou un nom susceptible(s) de créer un conflit de visibilité de marques sur le site du Tournoi à l'exclusion des articles de la Boutique Officielle du Rolex Monte-Carlo Masters est strictement interdit pendant la durée du Tournoi.

Sont également interdits les signes ou banderoles de toute taille de nature politique, idéologique ou religieuse.

14 – Il est formellement interdit d'utiliser le téléphone portable dans les tribunes et les loges des courts pendant les matches. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose également à des poursuites ainsi qu'à l'exclusion du site.

15 – Aucun détenteur de billet ne peut :

a) Collecter, diffuser, transmettre, publier ou communiquer, de façon continue depuis les installations du tournoi, aucun résultat de match ou statistique correspondante pendant le déroulement du jeu (depuis le début d'un match jusqu'à sa conclusion, et ceci pour aucun motif de pari, de jeu ou de commerce).

b) Filmer, photographier, diffuser, publier, transmettre et/ou proposer publiquement de quelque manière (ou aider un tiers à proposer publiquement), en direct ou en différé, en intégralité ou en partie, que ce soit à titre gratuit ou payant, tout enregistrement audio, photographie, séquences vidéo, film et/ou tout contenu audiovisuel enregistré par quelque moyen que ce soit à l'intérieur de l'enceinte du Tournoi (sauf autorisé par la Charte des Accréditations du Tournoi).

16 – Le possesseur de ce billet autorise l'organisation de l'événement à utiliser les images prises sur le site et sur lesquelles il pourrait apparaître, afin de les reproduire sur tout support y compris les documents qu'elle pourrait éditer pour assurer la promotion et/ou la publicité de l'événement ainsi que les retransmissions du tournoi et ce, dans le monde entier.

17 – L'ensemble du site est interdit aux animaux.

18 – Le titre d'accès sera contrôlé électroniquement à l'entrée du site et doit être ensuite présenté lors de tout contrôle de sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

19 – Toute sortie de l'enceinte du tournoi est définitive.

20 – Conditions particulières de remboursement dans le seul cas de pluie :

Dans le cadre des *Forfaits Privilèges*, les prestations de restauration seront maintenues et non annulables ou remboursables même en cas de pluie. Seul le billet de tribune sera remboursé.

Les deux conditions suivantes doivent être remplies conjointement :

> Le *Forfait Privilèges* doit avoir été acheté en réservation, avant le jour concerné.

> Il doit y avoir eu moins d'une heure et demie de jeu sur le court représenté par le billet numéroté, entre 11h00 et 20h00, le jour considéré.

Le billet acheté remplissant les deux conditions ci-dessus devra être retourné à la S.M.E.T.T. dans les 5 jours suivant la fin du tournoi, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de Forfait semaine ou 3 derniers jours, le remboursement sera effectué au prorata.

21 – Seul le site de revente officiel du Rolex Monte-Carlo Masters garantit la validité d'un titre d'accès. Tous titres acquis auprès de sites non officiels pourront se voir interdire l'entrée au tournoi sans aucune contrepartie.

22 – Les clients des *Forfaits Privilèges* dans le cadre de la communication et la commercialisation de leurs billets ne doivent en aucun cas :

22.1 Se présenter ou laisser penser qu'ils sont agent officiel ou partenaire du Rolex Monte-Carlo Masters

22.2 Se présenter ou laisser penser qu'ils sont un canal exclusif ou privilégié de vente

22.3 Utiliser la charte graphique du Rolex Monte-Carlo Masters

22.4 Utiliser le logo du Rolex Monte-Carlo Masters

22.5 Utiliser le titre du tournoi « Rolex Monte-Carlo Masters »

22.6 Utiliser des photos issues du site internet officiel du Rolex Monte-Carlo Masters

22.7 Utiliser des rubriques spécifiques du site internet officiel du Rolex Monte-Carlo Masters pour leur propre fonctionnement

Tout contrôle du respect des règles précitées qui révélerait un comportement en infraction à ces dernières, permettrait à la S.M.E.T.T. de mettre un terme immédiat et sans indemnité aux relations contractuelles qui la lie au client.